

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 8 du 14 juin 2013



Les conditions chaotiques de ce printemps ont eu des conséquences directes sur le démarrage des ventes. Ainsi à ce jour, les serres des producteurs détaillants ne sont pas vides et les ventes se poursuivent. La présence de plantes en pleine floraison sous les serres nécessitent une poursuite assidue des observations afin d'éviter tout débordement sanitaire en fin de campagne et le passage des ravageurs sur les cultures de chrysanthèmes très prochainement empotées.

THRIPS : toujours peu présents sur plantes à massif et géraniums

Les cultures restantes sont maintenant toutes en fleurs, lieu de prédilection pour les thrips et pourtant leur présence n'est que rarement signalée. Cependant, il faut rester vigilant et suivre attentivement l'évolution des températures. En effet, il ne faut pas oublier que les thrips sont des vecteurs de maladies à virus comme le TSWV. Ce sont les formes larvaires de thrips qui sont les vectrices de ce virus très polyphage dont la prochaine victime risque d'être le chrysanthème.

Des foyers de PUCERONS éparpillés dans les serres

Le déplacement des plantes dans les serres facilite la dissémination des pucerons dans les cultures. Des foyers sont signalés principalement sur géranium et dans une moindre mesure sur plantes à massif comme calibrachoa, ipomée ou verveine.

Là encore, comme pour les thrips, avec le retour des beaux jours, les populations pourraient exploser.



Photo : AREXHOR G.E.
Pucerons sur dalhia

ALEURODES : les grands absents de la saison

Même sur plantes sensibles comme les lantanas ou les fuchsias, ils ne sont pas observés.

SCIARIDES : pas de pitié pour les dernières séries de plantes à massif

Des dégâts racinaires causés par une attaque de larves de sciarides sont mentionnés sur une dernière série de plantes à massif.

VU DANS LES SERRES

MALADIES : présence d'oïdium sur verveines et dahlias

Des cas d'oïdium sont mentionnés sur des verveines et des dahlias. Il s'agit d'une sensibilité variétale.

Pour les verveines, les nouvelles variétés sont de plus en plus résistantes à l'oïdium ou du moins elles le supportent sans préjudice.



Photo AREXHOR G.E.
oïdium sur verveine

A SURVEILLER : risque de mildiou

Les conditions douces et humides sont propices au développement des maladies cryptogamiques comme le mildiou. Un cas est signalé sur Zinnia. Il convient de surveiller les Impatiens.

BILAN SOUS SERRE : niveau de risque

Si les températures s'élèvent, à surveiller le développement des Thrips et des Pucerons

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acarions	Géranium	
Botrytis	Géranium	
Pucerons	Géranium	
Rouille	Géranium	
Thrips	Géranium	
Pucerons	Plantes à massif	A SURVEILLER
Thrips	Plantes à massif	
Aleurodes	Fuchsia et hortensia	
Sciarides	Plantes à massif	

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »